



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du 19 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-neuf décembre, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 15/12/2022
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 15 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Françoise HOSTALIER, Valérie DESQUESNE, Annick DAGIEU, Isabelle ATARD, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
Votants : 18 Fabrice MASSOT donne pouvoir à Marie-Claude RABASSE, Jacques DENOYELLE donne pouvoir à Dominique RÉGEARD, Edith ABDESLAM donne pouvoir à Yves LESIEUX
Absents excusés : 4 Fabrice MASSOT, Jacques DENOYELLE, Florent PREVOST, Edith ABDESLAM
Secrétaire de séance : Alain DESMEULLES

Objet : Marché de maintenance « Sérénité » - Panneaux électroniques d'information municipale – Avenant N°1 avec la Sté LUMIPLAN – SAINT-HERBLAIN (44)

Le contrat de garantie correspondant au second panneau électronique d'informations installé le 04/01/2021 rue Victor HUGO prendra fin le 04/01/2023.

Afin de continuer à entretenir et intervenir sur ce panneau en cas de dysfonctionnement, un avenant au contrat de maintenance initial du premier panneau installé Bd Paul DOUMER est proposé par la société LUMIPLAN.

Ainsi, ce panneau sera intégré au contrat de maintenance existant.

Concernant le tarif proposé :

Il s'agit de 6% du prix de vente catalogue non remisé (17100€), soit 1026€.

A ce montant est ajouté la maintenance préventive annuelle qui est de 250€ par face, ce qui ferait au total 1526€.

La société LUMIPLAN a décidé de s'aligner sur le tarif initial de l'ancien panneau et de rester à 1400€, ce qui porte le nouveau contrat à 2800 € HT pour les deux panneaux.

- Vu l'exposé de monsieur le maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix pour) :

- Autorise monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 au contrat de maintenance « Sérénité » - Panneaux électroniques d'information municipale avec la Société LUMIPLAN – SAINT-HERBLAIN (44).

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

P.J. Avenant N°1

Pour extrait conforme  
Le Maire, D. RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20221219-COM2022-12-3-8-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2022  
Date de réception préfecture : 21/12/2022